

# Domaine Public

904

# DP

J.A. 1000 Lausanne 1 28 avril 1988  
Hebdomadaire romand Vingt-cinquième année

## Collégialité, mode d'emploi

Ces derniers temps, plusieurs membres de gouvernements cantonaux et d'exécutifs communaux se sont vu reprocher de ne pas respecter le principe de la collégialité: Remo Gysin à Bâle, Christian Grobet à Genève, Gret Haller à Berne, Ursula Koch à Zurich, Francine Jeanprêtre à Morges. On se souvient également de la photo des trois municipaux socialistes lausannois votant contre le projet du Flon. Ces «écarts» ne sont pas toujours le fait de magistrats de gauche, comme en témoigne l'opposition ouverte du maire radical de Zurich à la politique de la circulation prônée par l'exécutif de la métropole.

Il faut tout d'abord se rappeler ce qu'est la collégialité, au sens strict du terme. Chaque membre dispose de droits égaux pour tout ce qui touche aux compétences du collège; contrairement au cabinet ministériel, le système collégial ne privilégie pas l'un de ses membres. Le collège prend ses décisions à la majorité et un magistrat peut se trouver minorisé dans une affaire qui relève de son département.

Le droit ne dit rien de plus. Il ne prescrit pas, par exemple, que la minorité doive défendre publiquement la politique de la majorité, ni que la majorité prenne connaissance du point de vue de la minorité avant de prendre ses décisions. Ces «règles» ne sont pas juridiques, mais relèvent de ce qu'on pourrait appeler la culture politique, une culture qui varie dans l'espace et dans le temps. Ainsi au 19<sup>e</sup> siècle, les conflits entre les différentes nuances du radicalisme au sein du Conseil fédéral monocolore parvenaient parfois jusque sur la place publique. Dans les années 30, le conseiller fédéral conservateur Musy a combattu la position du gouvernement lors de campagnes référendaires. D'ailleurs, le charme de la discrétion gouvernementale, qu'on tient généralement pour une condition essentielle du «buongoverno», ne semble pas être indispensable au bon fonctionnement de la collégialité: les séances du Con-

seil d'Etat soleurois par exemple sont publiques.

Fondamentalement, le jeu de la collégialité reflète un rapport de force. Au début des années 60, l'expression publique de la cohésion gouvernementale répond au besoin d'une coalition politique la plus large pour promouvoir la modernisation de la société helvétique. Cette formule a fonctionné aussi longtemps que le Conseil fédéral a réussi à maintenir l'équilibre entre principe de la collégialité — primauté de la discussion et du compromis — et principe majoritaire.

Depuis une dizaine d'années, à la suite du durcissement du climat politique, on constate un déséquilibre: les décisions majoritaires du bloc bourgeois prennent le pas sur les décisions de compromis adoptées par des coalitions changeantes.

Dans ce nouveau contexte, la plupart des reproches adressés aux magistrats «en rupture de collégialité» ne semblent guère fondés. On ne peut pas exiger de ces derniers une attitude collégiale alors que leurs collègues imposent le fait majoritaire au détriment de la recherche du consensus. Et si le point de vue de la minorité est systématiquement ignoré, le public a intérêt à le savoir. La collégialité ne peut être invoquée pour cacher le fait qu'elle ne fonctionne plus.

Certes la rupture continue de la croissance économique et le défi écologique ont ranimé les conflits politiques et rendu plus ardue l'élaboration d'une politique gouvernementale commune. La survie de la collégialité exige pourtant la recherche de solutions de compromis; non pas l'unanimité permanente de tous les partenaires, mais une démarche qui évite de minoriser systématiquement le ou les mêmes.

Les manifestations de dissidence évoquées plus haut sont la conséquence du mauvais fonctionnement de la collégialité, non sa cause.

WL

# Le cinquième référendum

(y) A l'heure où les citoyens lausannois s'apprentent à se prononcer sur le budget — en fait sur l'organisation même — des Jeux olympiques d'hiver 1994, un article de Louis Burgener, paru dans la *Revue économique et sociale* de juillet 1972, nous rappelle qu'en 1969 quatre référendums ont eu lieu en Suisse sur la question d'une éventuelle candidature à l'organisation des Jeux d'hiver 1976. Résultat mitigé: les cantons du Valais et des Grisons disent oui, celui de Berne et la ville de Zurich disent non. Le Comité olympique suisse choisit de présenter la candidature de Sion/Valais au Comité international olympique, devant lequel elle échoue en mai 1970, au deuxième tour, avec une voix de plus à Denver; la ville de Colorado devait renoncer par la suite, laissant à Innsbruck le soin d'organiser à nouveau les Jeux de 1976, comme elle l'avait fait 12 ans plus tôt.

## Deux oui, deux non

Les quatre référendums en question portent tous sur la couverture du déficit envisagé. Ainsi, le 13 juillet 1969, le peuple valaisan accepte par 15 979 oui contre 7 279 non, un crédit cantonal de 10 millions de francs, destiné à compléter les 10,5 millions votés par le Conseil général séduinois et les 34 millions promis par la Confédération à une candidature suisse. Seules Martigny (ville) et Monthey (ville et district) refusent un projet qui concerne Sion et le Valais central, ainsi que les stations de Montana-Crans, Anzère, Thyon et Nendaz. Interlaken, déjà sur les rangs en 1969, présente alors un projet exigeant des garanties de déficit pour 5 millions de la part des communes (et des privés), 20 millions du canton et 30 millions de la Confédération. Là non plus, pas de problème au Grand conseil, mais le peuple cantonal stoppe l'opération le 26 octobre 1969, à la faible majorité de 49 625 non contre 46 586 oui. Le même jour, les citoyens d'Interlaken disent en revanche oui aux 2 millions demandés à leur ville.

Quant à la candidature de Zurich/Schwytz, elle donne lieu au projet le

plus coûteux avec une participation à fonds perdu de 45 millions de la ville — en plus des garanties de déficits demandées à la Confédération (20 millions), aux deux cantons concernés (7 millions) et aux privés (5 millions). Le 2 novembre 1969, après une campagne virulente, les citoyens de la métropole refusent le projet, pourtant réduit de 45 à 25 millions par le Parlement communal, à l'écrasante majorité de 147 347 non (78%) contre 40 912 oui, avec une participation relativement élevée de 69,2%. Une semaine plus tard, soit le 9 novembre, le peuple des Grisons approuve nettement, par 15 704 oui contre 6 690 non, la candidature de St-Moritz, déjà organisatrice des jeux olympiques d'hiver 1928 et 1948. Le projet, très concentré géographiquement, prévoit toutes les épreuves dans un rayon de 3 km autour de la station engadinoise. Le budget n'en prévoit pas moins un découvert de 39 millions, à répartir entre la Confédération (28 millions), les Grisons (5 millions), la commune de St-Moritz (4 millions) et les privés (2 millions).

## Moins d'Etat plus de pub et de TV

Par rapport à la candidature lausannoise, les projets de 1969 font apparaître des contrastes intéressants: tous quatre envisagent un déficit de l'ordre de 40 à 60 millions, alors que le projet lausannois prévoit un bénéfice, comme l'ont réalisé dans des conditions différentes les villes de Sarajevo et Calgary. Les quatre projets de 1969 peuvent compter sur un appui financier de la Confédération: Roger Bonvin, alors chef du Département fédéral des transports, des communications et de l'énergie, avait déclaré, au nom du Conseil fédéral, que celui-ci envisageait un subside important (entre 17 et 40 millions de francs), sans compter un substantiel appui aux PTT et à la SSR pour l'organisation des télécommunications. Pour 1994, la Confédération a promis de fournir d'importantes prestations en nature (armée pour travaux de génie et tâches de sécurité), mais ne veut intervenir financière-

ment qu'en circonstances exceptionnelles (conflit armé, météo désastreuse, etc).

Enfin, les principales sources de financement ont changé, avec l'apparition de la Mondiovision, et donc des droits TV; par ailleurs les sponsors, très peu sollicités en 1969, sont appelés à jouer un rôle décisif à Lausanne; en moins de 20 ans donc, le business a pris pied dans le financement des Jeux olympiques, même si les athlètes ne portent pas le nom, mais seulement la couleur de «leur» marque (Zurbruggen en orange-Kodak, Grünenfelder en tricolore de l'Helvétia Assurances). ■

## EN BREF

Entre 1890 et 1897, Rosa Luxembourg a étudié l'économie à l'Université de Zurich où elle a obtenu le doctorat. Une plaque commémorative a été apposée vendredi dernier au 47 de la Plattenstrasse, avec cette citation: «La liberté, c'est toujours la liberté de ceux qui pensent autrement».

Le Comité d'initiative pour la sauvegarde de Rothenthurm peut se vanter d'avoir signé le neuvième succès d'une initiative populaire depuis 1891. Mais les victoires coûtent cher: le déficit se monte à près de 200 000 francs. Un premier appel a permis de récolter plus de 90 000 francs. Reste à couvrir une ardoise de 100 000 francs environ (Rothenthurm Initiative, 6418 Rothenthurm, CCP 60-1716-1).

Un cours de français pour maîtres primaires zurichois désireux de se familiariser avec notre langue aura lieu du 11 au 22 juillet à Leysin. Il y aura un enseignement chaque matin et l'après-midi sera consacré à des contacts avec la population et à des activités de vacances.

Ciba-Geigy a désigné un chef de service «EC Affairs» pour traiter toutes les questions touchant aux relations de Cigy avec la Communauté européenne.

# Le petit ou le grand roque

(ag) Le conseiller d'Etat Junod, en annonçant sa démission, a obéi indiscutablement à des motivations personnelles et non pas opéré un choix tactique. Preuve subjective: la tête de ses coreligionnaires apprenant la nouvelle; preuve objective: le parti radical, lors du renouvellement général du Conseil d'Etat, peut sans difficultés procéder à une mutation alors qu'une élection partielle est une boîte à surprises, si l'on en juge par la non-élection du radical Pidoux, en 1955, et le retrait du radical Liron en 1981.

L'élection partielle correspond à un moment dysphorique de la vie de ce parti. Certes, il continue à imposer au canton son quadrillage, mais il connaît quelques problèmes de rajeunissement de ses cadres; son implantation urbaine est moins sûre; son incapacité à intégrer les femmes est notoire; des tensions internes le secouent entre l'aile droite, partisane d'un moins d'Etat quasi doctrinaire, et la tendance centriste acceptant un Etat plus généreux tout en n'ignorant pas l'art et les bienfaits du clientélisme.

Difficultés qui n'ont rien d'insurmontable si l'ambition est d'être le premier parti du canton, à une courte tête ou un petit pourcentage devant les socialistes. Difficultés plus inquiétantes si le parti radical se croit toujours détenteur d'une légitimité vaudoise qui l'autoriserait, avec une utilisation habile de ses alliés, à se considérer comme roi en ce canton.

L'échec de Raymond Junod devant Yvette Jaggi a été, grâce à d'heureuses circonstances tenant à la personnalité de la conseillère aux Etats, la contestation par le peuple de cette prétendue légitimité-là.

La tentation de déplacer les pièces de l'échiquier sera donc forte.

D'abord le grand roque. Les libéraux pour leur compte peuvent y songer en présentant un candidat. Certes ils ont nettement échoué, lors de l'élection générale de 86, où, tout en se dissociant de l'Entente, ils sauvaient les apparences en ne prétendant contester qu'un siège socialiste; cette fois-ci, la rupture serait ouverte. De surcroît, leurs chances seront faibles: une face à face radical-libéral, à coup sûr, serait arbitré en faveur du radical par le centre-gauche. Le conseiller Pidoux fait une politique d'inspiration libérale; avec deux libéraux dûment

étiquetés, le virage à droite serait excessif, donc rejeté. Si l'élection, autre scénario, était triangulaire, avec l'entrée en piste d'un socialiste, le libéral aurait tout aussi peu de chances, mais en donnerait beaucoup en revanche au candidat de la gauche. Les libéraux présenteront donc à leurs partenaires un prévisible renoncement, constat d'impuissance, comme une marque de loyauté, avec prière de bien vouloir s'en souvenir.

## La dynamique du succès

Les socialistes seront tentés de récidiver le coup d'Yvette et d'exploiter ce qu'on nomme la dynamique du succès. Il se sentiront gênés à l'idée de laisser passer une élection tacite, à moins que d'autres se chargent de la contester. Mais ils mesureront aussi les risques. D'abord celui de contredire leur position de 86; certes le succès des élections fédérales est un élément nouveau. La question toutefois est de savoir comment l'exploiter. Le choix étant entre: courir un risque immédiat ou préparer de plus longue main une offensive sur quelques bastions urbains importants lors des élections communales dans une année et demie.

Ils seraient, en tout cas, avisés de ne point se presser. Si le choix du parti radical marquait un virage à droite, il faudrait réagir et ce serait compris. Si l'homme retenu était un centriste, pratiquant l'ouverture, cette donnée serait à prendre en compte.

Le rééquilibrage du Conseil d'Etat devrait subir, dans l'hypothèse où la répartition politique demeurerait la même, un premier test, celui de la répartition des départements. C'est le petit roque. Le conseiller d'Etat Blanc a publiquement annoncé, dans une interview antérieure, son intention de changer de département, non qu'il ne se plaise pas dans celui qu'il gère, mais pour afficher une nécessaire mobilité: les mêmes départements étant bloqués, depuis plus de vingt-cinq ans, occupés par les mêmes partis, le parti radical croyant ainsi (indépendamment des talents et des vocations de ses propres mandataires) affirmer sa légitimité, en se réservant les postes-clés.

A défaut du grand roque, le petit aurait déjà un sens. ■

(cfp) Les élections cantonales à Schwytz et en Thurgovie ont confirmé les tendances révélées par les élections au Conseil national, mais qui ne pouvaient se concrétiser par des sièges en raison de leur petit nombre à répartir: trois dans un cas et six dans l'autre.

Le morcellement du canton a privé le Parti des automobilistes de sièges en Suisse centrale, mais il a pris sa revanche en Thurgovie où il entre en force au Grand Conseil (10 sièges sur 130), avec en face de lui un groupe de verts sensiblement renforcé (11 sièges, +5).

## ELECTIONS CANTONALES

# Sans surprise et pourtant...

Les victimes sont l'Alliance des indépendants et les Nationalistes/Républicains qui disparaissent du législatif cantonal. Timide apparition, avec une élue, d'une dissidence féministe du Parti socialiste. Ce dernier recule légèrement (19, -2), comme les radicaux (23, -2), moins cependant qu'il y a quatre ans. Les pertes sont plus conséquentes pour les deux autres partis gouvernementaux (UDC, PDC) qui perdent chacun 4 sièges, sur respectivement 33 et 27. A Schwytz, l'élection d'une femme au Conseil d'Etat signifie que la moitié des conseillères d'Etat suisses sont élues dans des cantons de l'ancien Sonderbund et appartiennent au PDC. Les Verts et le Parti des automobilistes confirment, par leurs résultats, qu'ils sont des facteurs avec lesquels il faut compter tant en politique fédérale que cantonale, alors que l'Alliance des indépendants a tendance à se replier sur quelques bastions traditionnels. Quant aux nationalistes, c'est selon l'humeur. Une opération de va-et-vient. ■

# Plus trace du krach

(ag) C'est la saison des assemblées générales, donc des rapports de gestion. Ceux des banques sont aussi luxueux que vides. L'argent est abstrait, l'illustration en conséquence sans lien avec les opérations essentielles, sous sceau de secret de surcroît. A part les locaux de la dernière succursale inaugurée et la tête des dirigeants (voir ci-dessous), que montrer?

Restent comptes et bilans.

Vu l'importance de la crise boursière d'octobre, il est de légitime curiosité d'en chercher le reflet dans les chiffres, notamment dans ceux du bilan.

Vous cherchez en vain: les titres y figurent toujours pour la même valeur, avec des variations non significatives. Quant

au commentaire, il parle, certes, du recul des commissions sur les émissions d'actions, mais rien sur les modifications éventuelles de certains postes des actifs.

Comme les titres doivent être portés au bilan à leur valeur nominale (au pire à leur valeur d'achat), la marge reste grande même avec une valeur boursière entamée.

Seules les réserves latentes, invisibles par définition, subissent le choc, pour 10, 20, 30%.

Si un lecteur trouve un indice sûr dans un des rapports publiés, qu'il nous le signale! Mais une telle sagacité est impossible. Ce qui est invisible ne peut être transparent.

P.S. Le président du conseil d'administration de la SBS, M. Franz Galliker, a publié son allocution à l'Assemblée générale des actionnaires: *Les opérations bancaires après le krach boursier*. Intéressant, pour qui aime. Mais pas un mot, pas un chiffre sur les pertes liées au krach boursier.

M. Francis Pahud, président de la direction générale de la Banque Cantonale Vaudoise a eu le mérite, dans l'analyse du bilan de son établissement, d'être plus direct:

*Les ajustements comptables que le krach boursier nous a contraints d'opérer... ont réduit d'environ un tiers les réserves sur le portefeuille de titres, qui avaient cependant bénéficié largement des hausses boursières des années précédentes. J'ajouterai immédiatement que, s'il y a eu diminution des réserves sur titres, celle-ci a été, sur un plan général, plus que compensée par l'accroissement des fonds propres et par les attributions faites à d'autres réserves et provisions.* ■



La nomenclatura de la haute direction et du comité de direction s'aligne face aux actionnaires dans un ordre digne d'une séance du Soviet suprême. Pas une femme, cela ferait peu sérieux. En revanche, l'orateur est visible sur écran, comme Dieu aux voûtes des églises, Pro Dei Gloria.PDG.

## Le point de vue de la Commission fédérale des banques

La Commission des banques [organe de surveillance institué par la loi] a également examiné la question de la comptabilisation et de la publication des pertes subies par les banques sur leur portefeuille-titres à la suite du krach boursier d'octobre 1987. En application des dispositions de la loi sur les banques et de l'ordonnance d'exécution, les pertes sur titres peuvent être couvertes, au choix, par reprise des réserves d'évaluation sur titres, par dissolution des provisions sur titres, par le débit du produit des titres (compte de produits), par amortissement de la perte (compte de charges) ou enfin, par dissolution des réserves latentes enregistrées sous un compte spécial de la rubrique «autres passifs». Une compensation directe de ces réserves latentes avec les pertes subies sur titres n'est toutefois pas autorisée si:

- elle sert au fil des ans à faire apparaître

# La voie européenne

(*réd*) Victor Ruffy, conseiller national (soc./VD) et député au Parlement européen de Strasbourg, a déposé un amendement qui intéressera tous ceux que le sort de la ligne du Simplon ne laisse pas indifférents. Victor Ruffy nous explique l'utilité et le contexte de sa démarche.

(*vr*) Au début de cette année et conformément à la procédure habituelle, la Commission des questions économiques et du développement du Conseil de l'Europe soumettait à l'examen des autres commissions et à l'ensemble des membres de l'assemblée son rapport destiné à répondre aux 32<sup>e</sup> et 33<sup>e</sup> rapports annuels de la Conférence européenne des ministres, enrichis d'un certain nombre de résolutions.

Les thèmes abordés, allant des réalisations européennes majeures dans le domaine des transports et des voies de communication, comme le projet Trans-Manche, aux conceptions globales de

transports combinés en passant par le problème crucial de la circulation urbaine, témoignent de l'étendue du sujet et de sa place désormais prioritaire dans la politique européenne.

La procédure de consultation offre bien sûr la possibilité d'en prendre connaissance passivement, mais encore d'agir en proposant par écrit des amendements qui sont ensuite discutés par la commission, auteur du rapport.

Une proposition de demande aux gouvernements des Etats membres du Conseil de l'Europe concernant la modernisation des réseaux d'infrastructure de transport ne pouvait laisser indifférente la délégation suisse.

Au point 16 du texte de résolution, on pouvait en effet lire que *s'agissant des transports ferroviaires, il fallait retenir comme priorité l'aménagement d'une ligne de chemins de fer à grande vitesse Paris-Strasbourg-Stuttgart-Munich-Vienne et de lignes à travers les Pyrénées.*

Silence sur la traversée des Alpes, rien sur la transversale du Simplon!

On a suffisamment relevé dans nos colonnes le danger que comportait, pour la Suisse romande en général, pour les cantons de Vaud et du Valais en particulier, la progressive relégation du Simplon et l'urgente nécessité de renvoyer le dialogue au plus haut niveau politique avec nos partenaires d'Outre-Jura et du Sud des Alpes pour ne pas y revenir longuement maintenant.

Mais un fait nouveau est intervenu, les choses peuvent et doivent changer.

Des rivalités hors d'âge et de propos, des susceptibilités nationales en matière de suprématie technologique, des stratégies dépassant trop difficilement les réseaux nationaux ont pris jusqu'à présent le pas sur les intérêts d'une politique des transports à l'échelle européenne. Que le Simplon, ligne la plus directe, et de beaucoup, entre Paris et Milan, ait diminué d'importance ne peut s'expliquer autrement que par un relâchement de

l'autorité politique vis-à-vis d'options technocratiques et économiques à court terme. Le tunnel sous la Manche, le poids grandissant de la Lombardie et de la Vénétie, la volonté d'associer plus étroitement la Yougoslavie de manière à mieux rattacher la Grèce au reste de l'Europe sont des éléments qui ne font que valoriser cet axe privilégié.

Désormais, après la discussion au sein de la Commission des questions économiques et du développement qui siégeait le 14 mars dernier à Lausanne, sous l'efficace présidence d'Edouard Debétaz, et après la séance de la Commission permanente à Vienne, le 23 mars, commission qui est l'autorité de décision entre les sessions du Parlement à Strasbourg, figure au rang des priorités urgentes *l'aménagement de la ligne Paris-Dijon-Lausanne-Brigue-Milan-Venise et (le) rétablissement dans un premier temps d'une ligne directe Paris-Milan via Dijon-Lausanne.*

Les parlementaires français et italiens ont approuvé cette résolution; à nos yeux elle représente une base de négociation nouvelle et utile pour qui veut en faire usage.

Puisse le conseiller fédéral Ogi tenir ses promesses vis-à-vis de la Suisse romande au-delà du centième jour de son mandat et par son engagement vite nous faire oublier l'indifférence manifestée par son prédécesseur à l'endroit d'opérations essentielles. ■

*tre une rentabilité plus favorable qu'elle ne l'est en réalité*

*• ou si les réserves latentes accumulées pendant une longue période servent à couvrir les lourdes pertes d'un seul exercice*

*• ou si le bénéfice publié provient en grande partie de la dissolution de réserves latentes.*

*Dans ces trois cas, les banques concernées sont tenues de faire apparaître ouvertement la dissolution de réserves latentes en couverture des pertes sur titres sous la rubrique de produits «divers» et de le mentionner expressément («dont frs. ... dissolution de réserves latentes»).*

*La situation boursière est notoirement connue. Le public est bien conscient du fait que certaines banques ont subi des pertes significatives. Aussi, la Commission des banques s'attend-elle à ce que le rapport de gestion fasse clairement ressortir la manière dont les pertes de cours ont été prises en compte.*

(Rapport de gestion 1987, p. 165)

On se réjouit de prendre connaissance en 1988 du relevé par la Commission des banques du suivi de ses conseils.

## DP Domaine Public

### Rédacteur responsable:

Jean-Daniel Delley

Rédacteur: Pierre Imhof (pi)

Ont collaboré à ce numéro:

Jean-Pierre Bossy, François Brutsch

Jean-Daniel Delley (jd)

André Gavillet (ag), Yvette Jaggi (yj)

Charles-F. Pochon (cfp)

Victor Ruffy (vr)

Point de vue: Jean-Louis Cornuz

L'invité de DP: Mario Carera

### Abonnement:

65 francs pour une année

### Administration, rédaction:

Saint Pierre 1, case postale 2612

1002 Lausanne

Tél: 021 22 69 10 CCP: 10-15527-9

### Composition et maquette:

Liliane Berthoud, Pierre Imhof

Françoise Gavillet

### Impression:

Imprimerie des Arts et Métiers SA

# Devinettes

Voulez-vous jouer avec Môa?

## Devinette n° 1

De qui, ces lignes?

*Le génie romain, personnifié par Mussolini, le plus grand législateur vivant, a montré à de nombreuses nations que l'on peut résister à la pression du socialisme, il a tracé la route qu'une nation peut suivre quand elle est courageusement conduite. De Heidegger? de Jung? du colonel Wille? — Vous avez perdu: de Winston Churchill! (obligeamment communiqué par J. Fantoli, Le Sentier).*

## Devinette n° 2

De qui? où?

*Elle sentait les lèvres de l'homme la parcourir tandis que ses mains s'enhardissaient. Les efforts qu'elle faisait pour se libérer semblaient lui plaire. Il se plaquait contre elle et elle sentit avec stupéfaction un bâton de chair tiède qui*

*se durcissait contre son ventre. Malgré les émotions tumultueuses qui l'agitaient, elle éprouva une étrange volupté. «Que m'arrive-t-il?» se demanda-t-elle dans une sorte d'état second. Brusquement, elle se raidit au contact d'une main qui se glissait entre ses cuisses... Etc, etc.*

Un feuilleton de *Blick*? Un roman de la série *Aphrodite*? — Vous avez encore perdu: «Votre feuilleton» du *Nouvel-Liste et Feuille d'Avis du Valais*, 2 février 1988 (relevé par *L'Energumène*, publication bimestrielle du Centre de recherches périphériques).

A ce propos, je dois vraiment présenter mes excuses à Max — je veux dire: à Moritz — je veux dire: à M. Werner. Bien injustement, je l'avais soupçonné de gâtisme précoce, parce qu'il prétendait que toute la presse suisse-romande était payée par Moscou et tendait à déstabiliser l'Occident et à saper nos va-

leurs morales. Je me disais: «*Tout de même, tout de même...! Et le Nouvel-Liste? On ne viendra pas me faire croire que le Nouvelliste, que M. Luisier sont les agents du bolchévisme...*». Reconnaissons-le: je m'étais trompé!

## Devinette no 3:

*La distribution du Pain des Veuves, à laquelle la Municipalité de (X) fait procéder le 25 mars de chaque année, résulte d'une fondation faite en 1614 par «Feue Honorée Catherine Plattet, veuve de Maurys Frissard, pour le charitable Hôpital de la Ville de (X), de la somme de quatre cent cinquante florins, de laquelle l'intérêt annuel doit être appliqué à acheter du bled pour faire du pain distribuable aux veuves de la dite ville, le jour de l'Annonciation à la Sainte Vierge.» Greffe municipal de (X), mars 1988.*

Paru dans quel journal? Dans le *Nouvel-Liste valaisan* (il faut de tout pour faire un journal)? — Vous avez encore et toujours perdu: notice envoyée à toutes les veuves de la Commune de la Tour-de-Peilz.

Il faut de tout pour faire un monde. ■

FABRIQUE DE DP

## DP au Salon du livre

Du 11 au 15 mai, DP tiendra stand au Salon du livre. Pourquoi cet effort, en présence et en argent.

Deux objectifs.

Rencontrer nos lecteurs. Ceux qui seront à Genève sont invités à prévoir dans leur visite un détour (ça le vaut) par le stand de DP. Pour dire bonjour, pour tenir quelques propos aimables ou critiques, tout cela est compatible, pour créer le contact. DP est une structure ouverte. D'autres plumes, d'autres militants peuvent y trouver place. Nous attachons beaucoup d'importance à un réseau de correspondants, de répondants, de groupes régionaux.

Dans le prochain numéro, nous publierons les jours et heures de présence à Genève de chaque rédacteur, administrateur, et nous l'espérons de plusieurs

invités de DP. Si vous le souhaitez, vous pourrez personnaliser votre visite.

Deuxième objectif, stimuler l'abonnement. DP vit au minimum vital. Le journal a besoin d'un peu plus d'air pour réaliser d'autres projets, notamment des cahiers spéciaux. Le stand sera une manière de rencontrer des abonnés futurs, et pour ceux qui nous connaissent et veulent nous aider, une occasion de se ravitailler en cartes commerciales-réponse et autres hameçons pour la pêche au lecteur.

A bientôt donc.

FABRIQUE DE DP (BIS)

## Fichier

Avec l'aide de deux ordinateurs personnels, DP assure la composition et la mise en page du journal ainsi que la

gestion de son fichier d'abonnés. Afin de profiter au maximum des possibilités d'un autre programme, nous avons transféré notre fichier (pour les initiés: de File à FileMaker+). L'étiquette peut contenir maintenant quatre lignes (au lieu de trois précédemment) et nom et prénom font partie d'un même «champ» (deux auparavant), ce qui permet de traiter plus facilement les adresses de raisons sociales ou d'administration. Le transfert s'est fait en grande partie automatiquement. Là, en principe, pas de problème. Par contre, il est possible qu'une erreur se soit introduite dans l'une ou l'autre fiche pour la partie traitée manuellement, c'est à dire le «coupage» du prénom et son «collage» dans le champ contenant déjà le nom. Nous invitons donc nos abonnés à vérifier l'étiquette se trouvant en première page et à nous communiquer les éventuelles erreurs (disparition ou transformation de votre prénom). Nous vous prions également de nous pardonner si, à cause de pareille erreur, DP vous était parvenu avec du retard.

# Vers quel marché agricole mondial ?

L'Europe, avec la perspective du grand marché dès 1993, occupe, c'est normal, le devant de la scène de la politique économique extérieure.

Sans qu'on y prenne garde pourtant, d'autres négociations, comme celles au sein du GATT (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce), plus discrètes et d'apparence technique, sont en train de façonner le paysage commercial mondial «jusqu'à la fin du siècle et au-delà». L'URUGUAY ROUND, du nom du pays-hôte de la conférence ayant décidé son déroulement, engagé depuis fin 1986 au sein du GATT, devrait durer 4 ans et constitue un vaste forum commercial multilatéral réunissant une centaine de pays, dont la Suisse. En bref, il s'agit de libéraliser les échanges, d'étendre le champ d'application des accords du GATT (créé voici 40 ans) et qui règlent le 90% du commerce mondial, de démanteler les nombreuses formes de protectionnisme et de supprimer les subventions à l'exportation...

De la quinzaine de thèmes discutés lors de l'URUGUAY ROUND, deux tiennent la vedette et voient des thèses contradictoires s'affronter: la libéralisation du commerce mondial des produits agricoles et celle des services. Les USA ont fait du succès des discussions agricoles la question-clé de l'URUGUAY ROUND.

Sur fond de surproduction chronique, de batailles de subventions et de guerre commerciale avec la CE qui leur a ravi des marchés importants, les USA demandent la libéralisation totale des politiques agricoles nationales (suppression des subventions, des droits de douane, des restrictions quantitatives...). Position inacceptable pour la CE qui est engagée dans un délicat programme de restructuration de sa politique agricole commune, position également inacceptable pour la Suisse qui

verrait son agriculture disparaître, vu ses coûts de production. Pourtant, victimes de leurs succès et/ou de leurs excès productivistes — dommageables pour l'environnement, les exploitations familiales et les régions marginales — les politiques agricoles des pays riches ont engendré des surplus structurels perturbateurs et coûteux: songeons seulement au sucre, subventionné dans la CE et qui casse les exportations des producteurs traditionnels du tiers monde ou aux excédents céréaliers américains ou européens, soldés au titre de l'aide alimentaire qui décourage les efforts des paysannes des pays pauvres receveurs.

Pour des raisons politiques, écologiques et démographiques, une «spécificité agricole» ne peut manquer d'être retenue par l'URUGUAY ROUND: en agriculture moins qu'ailleurs, le libre jeu de l'offre et de la demande ne garantit une allocation efficace des ressources. Mais où se situera le compromis, face à l'intransigeance américaine et à la demande de libéralisation de nombreux pays en voie de développement (PVD) exportateurs agricoles (les grands d'Amérique latine et d'Asie du Sud-est)?

Lors de son adhésion au GATT en 1966, la Suisse a obtenu un «statut spécial» afin de protéger son agriculture. Sujet à réexamen périodique de la part de nos partenaires, la «spécificité agricole suisse» est de moins en moins acceptée. Mais la Suisse n'est pas tout à fait isolée, d'autres importateurs agricoles importants (Japon, Corée...) avancent le concept de «taux d'approvisionnement national»; il s'agirait alors de «découpler» le nécessaire soutien aux productions agricoles nationales des problèmes de subventions à l'exportation et des échanges internationaux.

Concernant les PVD exportateurs de

produits tempérés (céréales, soja, viande...), il n'est pas douteux qu'ils bénéficieraient d'une revalorisation des prix due à la libéralisation intervenue. En revanche, pour les produits tropicaux (café, cacao, jute...), négociés à part, l'inélasticité de la demande n'autorise guère d'espoir et les discussions en cours revêtent surtout une valeur politique d'estime.

Par ailleurs, deux questions fondamentales ne sont guère abordées dans ce round agricole: quid des conditions sociales et écologiques de production (par exemple la simple libéralisation du commerce des bois tropicaux ne peut qu'accroître le pillage de la forêt tropicale). Quid encore de la transparence du marché et des comportements des grands négociants internationaux (par exemple l'irrésistible expansion mondiale du groupe Jacobs-Suchard se finance en partie par les fluctuations et la détérioration du prix des produits tropicaux, donc sur le dos des pays pauvres). Une libéralisation sans code de conduite réglementant les activités des négociants transnationaux risque de soumettre encore davantage aux lois du marché et à l'influence du négoce international les impératifs de politique de développement des PVD.

Mario Carera

L'invité de DP s'exprime librement dans cette tribune. Mario Carera est coordinateur de la politique de développement de la Communauté de travail Swissaid, Action de Carême, Pain pour le Prochain, Helvetas.

## Friture

Nous vous annonçons dans DP 902 que le troisième programme de la Radio suisse italienne, Rete 3, diffusait des bulletins d'information en dialecte tessinois afin de rappeler cette langue aux jeunes. Une lectrice tessinoise nous fait remarquer qu'il s'agissait d'un poisson d'avril, que le rédacteur de la rubrique «Echos des médias» a trouvé dans ses filets via l'ATS et a servi en friture aux lecteurs de DP... Ça nous apprendra à croire tout ce qu'on raconte à la radio.

## De l'art d'en tirer profit

(jd) La recette est simple: si vous êtes une petite organisation qui cherche à se profiler, vous lancez une initiative populaire, de préférence sur un thème de prédilection d'un parti politique établi ou d'une puissante organisation. La récolte des signatures, le dépôt et le traitement de l'initiative par le gouvernement et le parlement, la campagne de votation, toutes ces étapes obligées garantiront à votre demande un écho important dans l'opinion publique. Vous n'avez guère d'espoir de convaincre une majorité de citoyennes et de citoyens mais, pour obtenir un résultat honorable, il vous faut l'appui des organisations que vous avez voulu concurrencer par votre initiative, formulée sans chercher avec elles un accord préalable. Entreprise difficile? Pas du tout. Les

Organisations progressistes (POCH), le Parti du travail et le Parti socialiste ouvrier viennent d'en faire la preuve: le Parti socialiste suisse et l'Union syndicale suisse ont tous deux apporté leur soutien à l'initiative de l'extrême-gauche qui propose d'abaisser l'âge de la retraite à 60 ans pour les femmes et à 62 ans pour les hommes.

Or les deux grandes organisations de la gauche helvétique viennent de faire connaître leur projet pour la révision de l'AVS: un projet original qui tient compte à la fois de l'égalité des droits entre hommes et femmes et de la diversité des situations et des désirs individuels: retraite à 62 ans, mais possible dès 60 ans ou à 65 ans seulement.

L'initiative de l'extrême-gauche veut ancrer dans la constitution l'inégalité

entre hommes et femmes; elle prévoit un délai de 3 ans pour l'adaptation de l'âge de la retraite (adaptation qui touche aussi le deuxième pilier) sans dire mot du financement de cette innovation: augmentation des cotisations, diminution des rentes? Au parlement de décider; mais dans sa composition actuelle, on ne peut guère s'attendre à une solution favorable aux assurés.

Bref, si l'initiative progressiste s'appuie sur un réel désir de nombreux salariés de prendre une retraite plus précoce, elle propose une solution inadmissible sur le principe et mal conçue dans la réalisation. Si on peut comprendre que des organisations marginales soient tentées par la démagogie, on a peine à suivre la démarche du PSS et de l'USS qui se laissent dicter leur conduite au lieu de concentrer leurs efforts dans la défense de leur propre projet. Une démarche qui traduit un manque de sérieux dans l'analyse et une légèreté coupable dans la stratégie. Combien de temps encore la gauche politique et syndicale se nourrira-t-elle de la nostalgie de l'échec? ■

GENEVE

## Des parcs qui ont la cote

(jd) La mode est aux parcs technologiques. Dans plusieurs pays d'Europe, aux Etats-Unis et au Japon, ils surgissent depuis quelques années comme champignons après la pluie.

Autour de Genève, mais sur sol français, quatre projets sont annoncés; dans le canton de Vaud, Yverdon est sur les rangs. Et voici qu'à Genève, la Société générale pour l'industrie (SGI), une entreprise d'ingénierie, lance l'idée d'un tel parc.

Une idée qui, à première vue, peut séduire: 30 000 m<sup>2</sup> de bureaux, de laboratoires et d'ateliers, sans oublier l'espace vert et la cafétéria, des équipements pour l'informatique et les télécommunications offerts aux industries de pointe et aux instituts de recherche pour que bouillonnent les cerveaux et que se con-

crètent de nouveaux produits de haute technologie. De cette concentration d'activités on attend une stimulation et un élan nouveaux grâce à l'échange d'informations, la collaboration avec l'Université et la rationalisation des tâches administratives.

A l'analyse, le projet de la SGI apparaît comme une greffe hâtive sur un terrain peu propice. Genève, de par ses dimensions restreintes, constitue déjà une sorte de parc technologique. Plutôt que de créer une nouvelle infrastructure sur un territoire déjà exigü, ne conviendrait-il pas d'améliorer la communication et la collaboration entre les multiples centres de recherche et les entreprises de pointe? Par ailleurs, le marché du travail genevois ne permet pas de répondre à une demande accrue en personnel très qualifié, une demande qui se heurte à la

réglementation fédérale sur la main-d'œuvre étrangère. D'où l'intérêt des entreprises suisses comme étrangères pour les centres technologiques de France voisine qui disposent à la fois des terrains et du personnel nécessaires et des services offerts par Genève.

Enfin le projet genevois de la SGI doit être évalué dans un contexte romand. En matière de développement technologique, y a-t-il lieu de cultiver le cantonalisme et de multiplier les projets dans l'espace romand? La raison commande d'unir les forces et les moyens — main-d'œuvre, universités, entreprises — pour assurer l'avenir industriel de la Suisse romande. A ce titre, le projet d'Yverdon paraît le plus prometteur.

La SGI, rachetée au début des années 80 par le financier grec Latsis, semble être au bout du rouleau: en un an une centaine de collaborateurs ont quitté le navire, de leur propre gré ou licenciés. Son projet de parc technologique à Genève ne serait-il pas une ultime tentative de se donner un peu d'oxygène? Si cette réalisation peut être utile à la SGI, rien ne prouve qu'elle présente un réel intérêt pour Genève. ■